

Décision n°2025-21-subvention

Décision portant validation du versement d'une subvention au profit de l'association étudiante Solid'AM_2025

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président en matière de versement de subventions,

Vu l'extrait du procès-verbal du conseil de faculté en date du 17 juillet 2025, portant sur l'objet de la présente décision,

Considérant la demande de subvention émanant de l'association Solid'AM pour l'organisation d'un buffet d'accueil le 4 septembre 2025,

Considérant que l'association apporte son soutien aux étudiants dans le besoin par diverses actions telles que la bourse aux livres, la distribution de petits déjeuners chaque mercredi, l'aide alimentaire, les repas solidaires, etc.,

Considérant que cet évènement a pour objectif de lutter contre la précarité étudiante,

Considérant qu'outre la distribution de nourriture, ce moment convivial favorise les rencontres entre étudiants de diverses filières et offre aux bénévoles l'opportunité d'orienter les étudiants en difficultés vers les services sociaux disponibles,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Une subvention d'un montant total de mille euros (1 000 €) est accordée à l'association Solid'AM, dans le cadre de l'organisation d'un grand buffet d'accueil à l'occasion des Welcome Day, qui se déroulera le 4 septembre 2025.

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de la Faculté de Droit et de Sciences Politique, ligne budgétaire : 9110 ADET Actions étudiants.

Article 3 :

Les structures bénéficiaires sont tenues de produire un bilan financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans un délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 18 août 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,


Eric BERTON

Publiée le :

03 SEP 2025

Transmise au Recteur de la région académique le :

03 SEP 2025